

Résolution AGA 2025

**Approbation de la rémunération de la présidente de
l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier 2026-2027**

ATTENDU la résolution prise par l'assemblée générale des membres du 25 novembre 2024 à l'effet de fixer le salaire de la présidente à 248 227 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le pourcentage d'indexation du salaire de la présidente est arrimé à la méthode de calcul de l'indexation de la rémunération des jetons de présence des administrateurs et membres de comité;

ATTENDU QUE cette indexation est basée sur l'augmentation annuelle accordée à la catégorie d'emploi cadre des employés de l'Ordre de l'année financière antérieure;

ATTENDU QUE le pourcentage d'augmentation des salaires est déterminé notamment selon les capacités financières de l'Ordre et les tendances du marché;

ATTENDU QUE cette analyse tient compte notamment des prévisions publiées par le Conseil du patronat du Québec, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et des firmes spécialisées en rémunération telles que Normandin Beaudry;

ATTENDU QUE l'indexation de la masse salariale de base accordée à la catégorie d'emploi cadre de l'année financière 2025-2026 était de 3,4 %;

ATTENDU QU'à sa réunion du 9 septembre 2025, le comité d'audit recommandait de fixer la rémunération globale de la présidente de la façon suivante :

- Un salaire de 256 667 \$ du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
- Cinq (5) semaines de vacances non monnayables
- Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée
- Le remboursement des frais de stationnement;

ATTENDU QUE le 27 septembre 2025, le conseil d'administration recommandait à l'assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération globale de la présidente telle que proposée par le comité d'audit;

ATTENDU QUE l'approbation de la rémunération de la présidente relève de l'assemblée générale annuelle.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de fixer la rémunération globale de la présidente de la façon suivante :

- ***Un salaire de 256 667 \$ du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027***
- ***Cinq (5) semaines de vacances non monnayables***
- ***Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée***
- ***Le remboursement des frais de stationnement.***